compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 13 mai 2019 au siège de la ligue (Créteil)



Présents: Mmes Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy & Nathalie Lassalle

MM. Robert LAFOND, Jean-Marie LASSALLE, Robert NICOLAS & Georges POTARD

Invités: MM. Jean-Philippe MENNESSON & Christian PASTOR

Excusé: M. Jean-Michel GERMAIN

La séance débute à 18h20.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE JUIN 2019 - PRÉPARATION

- > Présentation des bilans et projets :
 - Statuts et règlements, CRL et CTD faits
 - COC fait Notamment mise en œuvre des nouveaux championnats moins de 18 ans masc. à la suite à l'AG fédérale
 - Arbitrage fait Continuum déclinaison du projet fédéral
 - Formation fait Présentation de l'office territorial de formation
 - Comptes 2018 et note faits (inclus modif demandée par CAC)
 - Budget 2019 et note de présentation faits
 - Développement en cours de réalisation
 - PPF masculin et féminin bilans activités faits

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Nous avons mis en place le COPIL territorial (comité de pilotage). Il se réunira le 15 mai pour désigner les clubs qui ont candidaté pour y participer. Le président vient de participer à une visio-conférence entre la fédération et les territoires sur la mise en place de l'ANS sans informations nouvelles à ce jour. L'ouverture des comptes « asso » utilisables pour faire les demandes est annoncée par l'agence pour le 21 mai prochain. Une communication fédérale sera diffusée prochainement. Sur ces bases, le COPIL francilien indiquera aux clubs d'Île de France les précisions sur la démarche. Ci-après lire le CR du président Potard sur les informations reçues lors de cette visio conférence.

1 - LA CAMPAGNE ANS

Ouverture du « compte asso » sur lequel nous allons enregistrer les projets : 21 mai (date butoir pour la remontée vers FFHandball des projets clubs territoriaux repoussée du 15 au 21 juin).

Sous réserve de confirmation, la dotation par l'ANS aux projets de développement du seul handball atteindrait 2532000 € au lieu de 2600000 en 2018.

Un code spécifique « administrateur » sera donné le 21 mai aux clubs et aux territoires (en direct de la FFHandball). Il permettra de centraliser les saisies des projets que feront les porteurs de projet sur leur « compte asso », vers un espace spécifique handball.

Pour les clubs omnisports : la section handball pourra saisir sur son propre « compte asso » (avec son code SIREN), mais peut aussi passer par le compte asso du club omnisports. Dans ce cas, il saisira le code HB pour être dirigé vers notre plate-forme HB (voir ci-dessus).

Suivi des projets: la fédération, grâce au code spécifique administrateur handball qu'elle pourra seule interroger, récupérera toutes les données et pourra, au fil de l'eau, c'est-à-dire au fur et à mesure des dépôts par nos clubs de leurs projets, les faire suivre sur chaque territoire régional, afin de permettre au COPIL territorial de vérifier la complétude des dossiers et de les instruire sur un certain nombre de critères tenant, notamment, au respect par les demandeurs des axes d'action privilégiés (cf. note sur ex-CNDS déjà diffusée dans notre dernier compte-rendu de bureau directeur de la ligue du 6 mai dernier).

Le COPIL territorial fera alors remonter vers le COPIL fédéral ses décisions motivées.

Le COPIL fédéral collationnera le tout et, après vérifications, fera remonter la synthèse de la demande pour le handball français vers l'ANS entre le 15 et le 30 juillet.

La période d'instruction du COPIL territorial ira donc du 21 juin au 15 juillet.

Parallèlement, la ligue et les comités monteront leurs propres demandes de subvention qui prendra le même circuit remontant vers l'ANS via le COPIL fédéral.



Précision : une attestation d'affiliation fédérale sera demandée. Les services fédéraux s'en occupent et nous informeron rapidement à ce sujet (via Gest'Hand?).

Ensuite, une convention, reprenant le montant total accordé au territoire, sera soumise par l'ANS à chaque territoire pour signature par le président de lique.

Une fois l'enveloppe territoriale validée via cette convention, les clubs bénéficiaires recevront directement de l'ANS le montant des aides qui leur auront été accordées (en septembre ?). La ligue et les comités seront crédités *via* la fédération.

2 - AUTRE INFO

- > Les emplois : les DR prévoient de créer, sur le plan national, 1 900 emplois de plus qu'en 2018! Il s'agirait d'une aide de 12 000 € limitée à deux ans. Les projets correspondants devraient être instruits par la même filière des « comptes asso ».
- > Solution « MyCoach » : il s'agit d'un outil RH pour les clubs, facilitant la gestion de leur association (exemple : un technicien peut convoquer ses joueurs pour une rencontre...). La FFHandball propose d'équiper à terme les 2400 clubs. Coût : 100 KE au total compris dans notre enveloppe hand. Chaque ligue ouvrira un dossier « digitalisations » pour porter le projet (à peu près 50 euros multipliés par le nombre de nos clubs (250 pour nous). Une formation sera mise en œuvre (cible 15 à 20000 personnes à terme). Démarrage du chantier septembre prochain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE

- > Robert Nicolas représentait la ligue à cette AGE qui a permis de compléter la composition du CA départemental et de procéder à l'élection de son bureau directeur. Le comité appliquait ainsi une demande de la ligue : cf notre courriel du 8 mars à ce sujet aux administrateurs du comité de la Seine-et-Marne qui proposait notamment : « Hypothèse 2 : Vous convoquez, dans les règles, une assemblée générale extraordinaire avec, à l'ordre du jour, l'élection des membres manquants à votre conseil d'administration, en respectant les procédures prévues pour cette votation. Ensuite, le conseil d'administration se réunit pour :
 - l'élection du président ou de la présidente du comité,
 - l'élection du trésorier et du secrétaire général du comité.

Le président de la ligue a félicité la présidente Anne-Sophie pour son élection à la présidence de son comité et a pu lui indiquer : « La ligue Île-de-France, représentée à votre AGE par Robert Nicolas son trésorier général, félicite le comité d'avoir suivi son avis du 8 mars adressé par courriel à ses administrateurs le 8 mars dernier, en menant la présente assemblée générale qui remettra sur de bons rails la gouvernance du comité de Seine-et-Marne. »

RESSOURCES HUMAINES LIGUE

- > Une demande de l'animateur du site d'accession du pôle espoirs féminins de Fontainebleu de recruter un « service civique » sur le site est rejetée par le bureau directeur : les missions proposées n'entrent pas dans le cadre de ce dispositif du service civique. Monique Ansquer est chargée de la réponse.
- > À propos du service civique, et en vue de la nouvelle saison, une réunion regroupant les tuteurs et les présidents de clubs utilisateurs sera mise en place, par le service aux clubs, afin d'évaluer la pertinence du dispositif.
- > Un projet national est annoncé de mise en œuvre de l'identification des clubs par la création d'une carte d'identité propre à chacun dans la perspective des JO de Paris 2024.
- > Une réunion aura lieu le 15 juin autour de la journée olympique.

FORMATION

- > L'ETR de vendredi dernier a été réservée, en majorité, aux informations sur l'ANS et sur le rôle d'accompagnateurs que devront jouer les CTF des comités auprès des clubs.
- > Formation entraineurs titres 3 et 4 : Nous enregistrons déjà 28 pré-inscriptions

INFOS DIVERSES

- > Un club de Mayotte a contacté la ligue pour se renseigner sur les démarches à entreprendre pour pouvoir procéder à des échanges avec un club de métropole.
- > Un démenti a été prononcé sur une rumeur annonçant la vente des locaux de Vanves.



> Pour une harmonisation des relations entre les services de la ligue et ceux de la fédération, en éviter tout *quiproquo* ou doublon, un circuit unique de circulation sera mis en place par le secrétaire général.

La séance s'achève à 21h40.

THE DE FRANCIS

Georges POTARD Président

A fundamental and a second

Robert LAFOND Secrétaire Général